

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 14 mars 2023

Délibération
n°26-2023
Point 4.8.6

Point 4.8.6 de l'ordre du jour

Renouvellement et tarif du certificat Supérieur de Pédagogie Religieuse (CSPR) - Faculté de théologie catholique

EXPOSE DES MOTIFS :

La Faculté de théologie religieuse souhaite demander à titre exceptionnel le renouvellement et l'ouverture du Certificat supérieur de pédagogie religieuse (CSPR) pour l'année 2022/2023.

Il s'agit d'une formation d'un an. Elle est spécialisée en théologie et en pastorale et est destinée à des prêtres, des laïcs, des religieux et religieuses, des responsables de communautés chrétiennes ou de services diocésains, et à toute personne intéressée par une formation intensive en théologie pratique et en pédagogie religieuse.

Le CSPR permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances théoriques, de faire une relecture de leurs engagements ecclésiaux et d'élaborer une analyse critique de leurs pratiques pastorales.

Les droits de base pour l'inscription à ce certificat sont équivalant à ceux d'un master. Il n'y a pas de droit spécifique pour cette formation.

Le 28 février 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 28 voix pour et 4 abstentions.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le renouvellement et tarif du certificat Supérieur de Pédagogie Religieuse (CSPR) - Faculté de théologie catholique.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

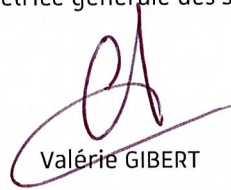
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 mars 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2022 - 2023**

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : Faculté de théologie catholique

Dénomination du DU : **Certificat Supérieur de Pédagogie Religieuse (CSPR)**

Date d'approbation par le Conseil de composante : 4 avril 2022

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 1, pas de coût financier car les enseignements sont pris en licence et en master de théologie catholique.

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? oui à la licence et au master

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : théologie catholique

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : 0 h

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale			
Formation Continue	3		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52,00
------------------------------------	-------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	0,00**	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base):	0,00
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	0,00	Autres recettes * versement frais d'inscription (167.20 €)	501.60
Autres dépenses* référentiel 3 h	156,00		
Total des dépenses	156,00	Total des recettes	501.60
Résultat (dépenses - recettes)		345.60	

***Aucun coût d'enseignement spécifique, les heures sont prises dans la licence et le master de théologie catholique.**

*A préciser : (ex. : personnel dédié sur budget composante, frais logistiques, bureautique, frais de bouche/ mobilité/ communication, transport, etc.)

Commentaire du résultat :

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :
--

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale		
Formation Continue	1	0,00
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52,00
------------------------------------	-------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)*	0,00*	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	0,00
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	0,00	Autres recettes * reversement frais d'inscription (167.20)	167.20
Autres dépenses* référentiel	52.00		
Total des dépenses	52,00	Total des recettes	167.20
Résultat (dépenses - recettes)			115.20

*Aucun coût d'enseignement spécifique, les heures sont prises dans la licence et le master de théologie catholique.

3. Paramétrage des droits d'inscription

- Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
TC31U1 (VDI), TC31U11(VET)	0,00	Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ou Non

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :